



PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESNOY

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 décembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Presnoy, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie au 10 Route de Ladon, sous la présidence de Monsieur Loïc REDJDAL, Maire

Présents : M. REDJDAL Loïc, Maire, M GIRARD Alain, ~~M GREGOIRE Valéry~~, Mme LAPORTE Delphine, M MOLLION Gaël, M BARNAULT Pascal, ~~M BOYER Florent~~, Mme PETIT Caroline, Mme VACHER Claire, M BABIN Sébastien et ~~M SENEGAS Richard~~.

Excusé ayant donné procuration : M GREGOIRE Valéry a donné procuration à M REDJDAL Loïc

Absents non excusés : M BOYER Florent et M SENEGAS Richard

Absent excusé :

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 08
- Non excusés : 02
- Excusé : 00
- Excusés avec délégation de vote : 01
- Votants : 09

Date de la convocation : 10 décembre 2024

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Décision modificative
- Questions / informations diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

Mme PETIT Caroline est désignée pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 19 Novembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2024 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux.

Les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications avant l'adoption.

Le procès-verbal du 19 Novembre 2024 est adopté à l'unanimité des élus présents.

D-36-2024 – DECISION MODIFICATIVE N° DM-01-2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une décision modificative doit être prise afin de pouvoir régulariser des comptes de la section fonctionnement. Il propose les modifications suivantes :

Intitulés	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montants	Compte	Opé.	Montants
Fonctionnement						
Personnel titulaire	6411		-2 163.09			
Indemnités de fonction				65311		+1 537.99
Cotisations de retraite				65313		+ 606.10
Autres impôts et taxes et versements assimilés				635		+ 19.00

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification budgétaire.

Acte certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 17/12/2024

INFORMATIONS DU MAIRE

- Les 3 volets roulants de la salle du conseil ont été installés. Très satisfait du matériel et de la pose
- dans la nuit du 2 au 3 décembre, l'atelier municipal a été fracturé. Une plainte a été déposée. Un contrat de surveillance dépannage (un système anti-intrusion avec fumigène et détection incendie) a été souscrit auprès de VERISURE pour 1 248 € H.T. pour l'investissement initial (pour l'atelier et la mairie) et 115 € H.T. par mois pour le contrat.
- rappel des vœux du maire le vendredi 10 janvier 2025 à 19 h 30

➤ Lors de la dernière commission voirie, il a été décidé d'inclure au lancement des appels d'offres de la communauté de communes du « point à temps » entre la mairie et l'arrêt de bus, qui implique également la reprise en peinture des passages piétons et de la bande de stop.
Il est également prévu un renforcement de la chaussée sur environ 200 mètres sur la route de la Garenne.

➤ un courrier à destination du Département a été envoyé pour faire part des observations concernant le parking, la place PMR et la zone de pêche PMR situé au niveau de l'écluse de Chancy. Est-ce-que ces travaux à cet endroit sont réellement achevés ?

EXPRESSION DES CONSEILLERS ET QUESTIONS DIVERSES

Aucune

LA SEANCE EST LEVEE A 20 h 00

La secrétaire
Caroline PETIT

Le Maire
Loïc REDJDAL